



Assemblée générale

UN LIBRARY

NOV 28 1988

Distr.
LIMITEE

A/SPC/43/L.29/Rev.1
25 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 77 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

Afghanistan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cuba, Egypte, Inde,
Indonésie, Jordanie*, Madagascar, Malaisie, Nicaragua, Pakistan
et Zambie : projet de résolution révisé

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité, en date du
22 décembre 1987,

Rappelant ses résolutions 38/79 A du 15 décembre 1983, 39/95 A du
14 décembre 1984, 40/161 A du 16 décembre 1985, 41/63 A du 3 décembre 1986,
42/160 A du 8 décembre 1987 et 43/21 du 3 novembre 1988,

Prenant acte du rapport 1/ du Comité spécial chargé d'enquêter sur les
pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des
territoires occupés,

Prenant acte également des rapports pertinents du Secrétaire général 2/,

1. Déplore que des milliers de Palestiniens soient détenus ou emprisonnés
arbitrairement par Israël;

* Au nom des Etats Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des Etats
arabes.

1/ Voir A/43/694.

2/ A/43/557, A/43/806 et S/19943.

2. Demande à Israël, puissance occupante, de libérer tous les Palestiniens et Arabes détenus ou emprisonnés arbitrairement en raison de la résistance qu'ils opposent à l'occupation afin de parvenir à l'autodétermination;

3. Prie le Secrétaire général de lui présenter aussi tôt que possible, au plus tard au début de sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.
